



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 22 septembre 2010 — N° 134

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration concernant la Fête des grands-parents.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration concernant le 25^e anniversaire de l'organisme Le Chez-Nous de Mercier-Est.

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration concernant le Challenge Bell.

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration concernant la Fête dans l'rang.

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration afin de féliciter les récipiendaires des 25^{es} des prix Gémeaux.

22 septembre 2010

M. McKay (L'Assomption) fait une déclaration concernant M. Paul Lapostolle qui a reçu la médaille de l'Assemblée nationale.

M. Pigeon (Charlesbourg) fait une déclaration concernant les 10 ans de fondation de l'organisme Les aidants naturels de Charlesbourg.

À 9 h 54, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 10.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 112 Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 112.

Dépôts de documents

M. Charest, premier ministre, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère du Conseil exécutif, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

(Dépôt n° 1547-20100922)

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Corporation d'hébergement du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010;

(Dépôt n° 1548-20100922)

Le rapport annuel de gestion du Commissaire à la santé et au bien-être, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

(Dépôt n° 1549-20100922)

M. Fournier, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Ministère de la Justice, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010;

(Dépôt n° 1550-20100922)

Le rapport d'activités 2009-2010 du Registre des lobbyistes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

(Dépôt n° 1551-20100922)

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

22 septembre 2010

L'avis de classement du Site historique de l'Ancienne-Mine-Lamaque.
(Dépôt n° 1552-20100922)

M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, dépose :

Le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

(Dépôt n° 1553-20100922)

M. le président dépose :

Le nouveau diagramme de l'Assemblée, en date du 22 septembre 2010.

(Dépôt n° 1554-20100922)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Malavoy (Taillon), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 7, 8, 10 et 21 septembre 2010, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 109, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1555-20100922)

Dépôts de pétitions

M. Khadir (Mercier) dépose :

22 septembre 2010

L'extrait d'une pétition, signée par 966 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la paix durable et féconde entre les peuples d'Israël et de Palestine.
(Dépôt n° 1556-20100922)

Mme Charbonneau (Mille-Îles) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 329 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les modifications apportées au cours de littérature 001 au niveau collégial.

(Dépôt n° 1557-20100922)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dutil, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. Bergeron (Verchères), Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère sa position du 18 octobre 2006, du 31 mars 2009 et du 4 novembre 2009, en exigeant le maintien intégral du Registre canadien des armes à feu, incluant l'enregistrement des armes de chasse et demande aux députés fédéraux de voter en faveur de la motion recommandée à la Chambre des communes par le Comité permanent de la sécurité publique et nationale à l'effet de ne pas poursuivre l'examen du projet de loi C-391, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu (abrogation du registre des armes d'épaule).

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

22 septembre 2010

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 102 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), conjointement avec Mme Thériault, ministre du Travail, M. Leclair (Beauharnois), M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), propose :

Dans la perspective d'avoir un Code du travail qui reflète les nouvelles réalités du monde du travail, que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité de moderniser le Code du travail, particulièrement en ce qui concerne les dispositions anti-briseurs de grève, afin notamment de tenir compte de l'impact des nouvelles technologies.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation procède à une consultation générale sur le projet de loi n° 82, Loi sur le patrimoine culturel, et tienne des auditions publiques à compter du 18 janvier 2011;

QUE les mémoires et les demandes d'interventions soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 12 novembre 2010;

22 septembre 2010

QUE la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Moreau, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE le député de Portneuf soit nommé membre permanent de la Commission des institutions en remplacement de la députée de Hull;

QUE la députée de Hull soit nommée membre permanent de la Commission de l'économie et du travail en remplacement du député de Portneuf;

QUE la députée de Mille-Îles soit nommée membre permanent de la Commission de l'administration publique en remplacement du député de Rivière-du-Loup;

QUE la députée de Jeanne-Mance-Viger soit nommée membre permanent de la Commission des relations avec les citoyens en remplacement de la députée de Mille-Îles;

QUE le député de Rivière-du-Loup soit nommé membre permanent de la Commission de l'aménagement du territoire en remplacement de la députée de Jeanne-Mance-Viger;

QUE la députée de Trois-Rivières soit nommée membre permanent de la Commission des institutions en remplacement du député de Robert-Baldwin;

QUE le député de Robert-Baldwin soit nommé membre permanent de la Commission des relations avec les citoyens en remplacement la députée de Trois-Rivières;

22 septembre 2010

QUE le député de Jacques-Cartier soit nommé membre permanent de la Commission de la culture et de l'éducation en remplacement du député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue;

QUE le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue soit nommé membre permanent de la Commission des institutions en remplacement du député de Jacques-Cartier;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est adoptée.

Conformément à l'article 129 du Règlement, Mme Léger, whip de l'opposition officielle, propose :

QUE le député de Prévost soit nommé membre permanent de la Commission de la culture et de l'éducation en remplacement de la députée de Champlain;

QUE la députée de Marguerite-D'Youville soit nommée membre permanent de la Commission de la culture et de l'éducation en remplacement du député de Saint-Hyacinthe;

QUE le député de Saint-Hyacinthe soit nommé membre permanent de la Commission de la santé et des services sociaux en remplacement de la députée d'Hochelaga-Maisonneuve;

QUE le député de Masson soit nommé membre permanent de la Commission de l'aménagement du territoire en remplacement de la députée de Mirabel;

QUE le député de Berthier soit nommé membre permanent de la Commission de l'aménagement du territoire en remplacement du député de Labelle;

QUE le député de Blainville soit nommé membre permanent de la Commission de l'aménagement du territoire en remplacement du député d'Ungava;

22 septembre 2010

QUE la députée de Champlain soit nommée membre permanent de la Commission de l'administration publique en remplacement du député de Masson;

QUE le député de La Prairie soit nommé membre permanent de la Commission de l'administration publique en remplacement du député de Blainville;

QUE le député de Lac-Saint-Jean soit nommé membre permanent de la Commission de l'économie et du travail en remplacement de la députée de Marguerite-D'Youville;

QUE la députée de Mirabel soit nommée membre permanent de la Commission des institutions en remplacement du député de Lac-Saint-Jean;

QUE la députée d'Hochelaga-Maisonneuve soit nommée membre permanent de la Commission des relations avec les citoyens en remplacement du député de Prévost;

QUE le député de Gouin soit nommé membre permanent de la Commission des transports et de l'environnement en remplacement du député de Berthier;

QUE la députée de Vachon soit nommée membre permanent de la Commission des transports et de l'environnement en remplacement du député de L'Assomption;

QUE le député de Bertrand soit nommé membre permanent de la Commission des relations avec les citoyens en remplacement du député de Bourget;

QUE la députée de Taschereau soit nommée membre permanent de la Commission des finances publiques en remplacement du député de Bertrand;

QUE le député de Bourget soit nommé membre permanent de la Commission de la santé et des services sociaux en remplacement de la députée de Rosemont;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n° 103, Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 107, Loi sur l'Agence du revenu du Québec;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 111, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail afin de favoriser l'exécution réciproque de décisions ordonnant le paiement d'une somme d'argent.

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de décider si la commission veut se saisir d'une pétition;
- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de décider si la commission veut se saisir de pétitions.

À 11 h 38, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Bédard (Chicoutimi) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec mandate la Commission des institutions afin de faire la lumière sur la contradiction entre l'intervention admise par Me Denis Roy du cabinet du premier ministre auprès du Procureur général du Québec dans le mégaprocès des Hell's Angels et la réponse formulée à l'Assemblée nationale par le premier ministre le 23 octobre 2003 :

« ...et s'il est en train de nous demander si, oui ou non, moi, je suis intervenu, si j'ai posé des gestes, ou quelqu'un de mon bureau, dans une affaire qui est devant les tribunaux, la réponse, évidemment, c'est non »;

QU'elle entende toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire, notamment le premier ministre, M. Stéphane Bertrand, Me Denis Roy et Me Marc Bellemare.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont réservées à l'auteur de la motion pour sa réplique, 5 minutes sont allouées au député de Mercier, 1 minute 37 secondes sont allouées à chacun des autres députés indépendants; 7 minutes 42 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, soit 47 minutes pour chacun des deux groupes. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

22 septembre 2010

Le débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, dépose :

Copie d'un article du *Journal de Québec* paru le 2 octobre 2003, rédigé par M. Michel C. Auger, concernant le déroulement des procès des motards criminalisés.

(Dépôt n° 1558-20100922)

Copie d'un article de *La Presse* paru le 2 octobre 2003, rédigé par M. Yves Boisvert, concernant le déroulement des procès des motards criminalisés.

(Dépôt n° 1559-20100922)

Copie de la transcription d'un point de presse tenu le 25 août 2010 par M. Denis Roy, ex-conseiller politique du premier ministre M. Jean Charest.

(Dépôt n° 1560-20100922)

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 103 en annexe)

Pour : **50** Contre : **61** Abstention : **0**

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 23 septembre 2010 à 9 h 45.

La motion est adoptée.

22 septembre 2010

À 17 h 16, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 23 septembre 2010, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES

22 septembre 2010

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Dutil, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. Bergeron (Verchères), Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Khadir (Mercier) :

(Vote n° 102)

POUR - 115

Arcand	Cloutier	Kelley	Pigeon
Auclair	Corbeil	Khadir	Pinard
Aussant	Courchesne	Kotto	Poirier
Bachand	Curzi	Leclair	Ratthé
[Outremont]	D'Amour	L'Écuyer	Rebello
Bachand	Deltell	Léger	Reid
[Arthabaska]	Diamond	Lehouillier	Richard
Beauchamp	Doyer	Lemay	(Marguerite-D'Youville)
Beaudoin	Drainville	Lessard	Richard
(Mirabel)	Drolet	MacMillan	(Duplessis)
Beaudoin	Dubourg	Malavoy	Robert
(Rosemont)	Dufour	Maltais	Rotiroti
Bédard	Dutil	Mamelonet	Roy
Bergeron	Ferland	Marceau	Simard
Bergman	Fournier	Marcoux	(Richelieu)
Bernard	Gagnon-Tremblay	Marois	Simard
Bernier	Gaudreault	Marsan	[Dubuc]
Bérubé	(Jonquière)	Matte	Sklavounos
Billette	Gaudreault	McKay	St-Amand
Blais	(Hull)	Ménard	St-Arnaud
Bolduc	Gautrin	Moreau	St-Pierre
Bonnardel	Gauvreau	Morin	Thériault
Boucher	Gendron	Normandeau	Traversy
Bouillé	Gignac	Ouellet	Tremblay
Boulet	Girard	Ouellette	Trottier
Carrière	Gonthier	Ouimet	Turcotte
Champagne	Grondin	Paquet	Vallée
Charbonneau	Hamad	Pelletier	Vien
Charest	Hivon	(Rimouski)	Villeneuve
Charlebois	Houda-Pepin	Pelletier	Weil
Charette	Huot	(Saint-Hyacinthe)	Whissell
Chevarie	James	Picard	

22 septembre 2010

Sur la motion de M. Bédard (Chicoutimi) :

(Vote n° 103)

POUR - 50

Aussant	Doyer	Malavoy	Richard
Beaudoin	Drainville	Maltais	(Marguerite-D'Youville)
(Rosemont)	Dufour	Marceau	Robert
Beaudoin	Ferland	Marois	Roy
(Mirabel)	Gaudreault	McKay	Simard
Bédard	(Jonquière)	Ouellet	(Richelieu)
Bergeron	Gauvreau	Pelletier	St-Arnaud
Blanchet	Girard	(Saint-Hyacinthe)	Traversy
Boucher	Grondin	Pelletier	Tremblay
Bouillé	Hivon	(Rimouski)	Trottier
Champagne	Khadir	Pinard	Turcotte
Charette	Kotto	Poirier	Villeneuve
Cloutier	Leclair	Ratthé	
Curzi	Léger	Rebello	
Deltell	Lemay	Richard	
		(Duplessis)	

CONTRE - 61

Arcand	Charlebois	Huot	Paquet
Auclair	Chevarie	James	Pigeon
Bachand	Corbeil	Kelley	Reid
[Outremont]	Courchesne	L'Écuyer	Rotiroti
Bachand	D'Amour	Lehouillier	Simard
[Arthabaska]	Diamond	Lessard	[Dubuc]
Beauchamp	Drolet	MacMillan	Sklavounos
Bergman	Dubourg	Mamelonet	St-Amand
Bernard	Dutil	Marcoux	St-Pierre
Bernier	Fournier	Marsan	Thériault
Billette	Gagnon-Tremblay	Matte	Vallée
Blais	Gaudreault	Ménard	Vien
Bolduc	(Hull)	Moreau	Weil
Boulet	Gautrin	Morin	Whissell
Carrière	Gignac	Normandeau	
Charbonneau	Gonthier	Ouellette	
Charest	Hamad	Ouimet	